
PARLEMENT WALLON

SESSION EXTRAORDINAIRE 1995

SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 1995

COMPTE RENDU

SOMMAIRE

	Pages
<i>Ouverture de la séance</i>	2
<i>Absences motivées</i>	2
<i>Ordre du jour</i>	
<i>Approbation</i>	2
<i>Communications</i>	2
<i>Propositions de décret</i>	
<i>Prise en considération</i>	2
<i>Déclaration de politique régionale du Gouvernement wallon</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Collignon, ministre-président du Gouvernement wallon	2
<i>Ordre des travaux</i>	8

Présidence de M. Guy SPITAEELS, Président

La séance est ouverte à 14 heures 33 minutes

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le Bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : MM. Marchant, Dehousse et Monfils, retenus par d'autres devoirs.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. – Conformément à l'article 23 du Règlement d'ordre intérieur, le Bureau élargi aux présidents des groupes politiques a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Ce document vous a été adressé.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – La Cour des comptes m'a transmis :

- le Fascicule II de son 149^e Cahier contenant les observations et les documents soumis au Conseil régional wallon et intitulé «Rapport sur le compte général de la Région wallonne pour l'année 1992» (Doc. 7 (SE 1995) - N° 1) ;
- la Préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Région wallonne pour l'année 1994, transmise en application de l'article 77 des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991 (Doc. 4-I e (SE 1995) - N° 1).

Ils ont été imprimés et distribués.

En outre, la Cour des comptes m'a transmis l'ampliation, accompagnée d'un exposé, de la délibération prise le 6 avril 1995 par le Gouvernement wallon, à la suite du différend survenu entre son Collège et le Gouvernement wallon, à propos de la subvention de travaux de rénovation du couvent des Sépulcrines à Bouillon.

Enfin, M. le Ministre Anselme m'a fait parvenir un arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la section 18.

Ces documents seront envoyés à la commission compétente dès que celle-ci aura été constituée. Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

PROPOSITIONS DE DÉCRET

Prise en considération

M. le Président. – L'ordre du jour, en application de l'article 40 du Règlement d'ordre intérieur, appelle le Parlement à se prononcer sur les prises en considération suivantes :

- la proposition de décret organique des intercommunales dont le ressort ne dépasse pas les limites de la Région wallonne, de M. D. Ducarme (Doc. 8 (SE 1995) - N° 1) ;
- la proposition de décret portant modification de la loi du 22 décembre 1986 relative aux intercommunales, de M. R. Thissen (Doc. 9 (SE 1995) - N° 1).

Ces documents ont été imprimés et distribués.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'une de ces prises en considération ?

Personne ne demandant la parole, ces propositions sont prises en considération et seront envoyées aux commissions compétentes dès leur formation.

DÉCLARATION DE POLITIQUE RÉGIONALE DU GOUVERNEMENT WALLON

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la lecture de la Déclaration de politique régionale du Gouvernement wallon.

La parole est à M. Collignon, ministre-président du Gouvernement wallon.

M. Collignon, ministre-président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, chers Collègues ministres, chers Collègues parlementaires, dans tout Etat démocratique, il est de tradition, pour le chef de file d'un Gouvernement récemment élu, de présenter ses priorités pour la prochaine législature, devant le Parlement chargé de contrôler son action.

Je le fais d'autant plus volontiers qu'il s'agit de la première Déclaration du Gouvernement wallon formé à la suite de la première élection directe du Parlement wallon, désormais composé de parlementaires wallons à part entière.

Ensemble, représentants du pouvoir législatif et exécutif, nous concrétisons aujourd'hui l'avancée institutionnelle consacrée par la réforme de 1993 et les réformes antérieures de 1970, 1980 et 1988.

L'option du fédéralisme reposant sur les Régions n'est pas qu'un concept juridique traduit dans la «Constitution et les Lois du peuple belge». Il représente également pour nous, Wallons, le fruit de revendications qu'ont épousées, au moins à un moment de leur histoire, toutes les formations politiques démocratiques se trouvant dans cette Assemblée.

Une Wallonie responsable, dans le cadre de son autonomie, fait en effet l'objet de réflexions, depuis une centaine d'années, par des femmes et des hommes qui avaient compris que le destin d'un peuple ne peut réellement être pris en charge que par ses représentants légitimes et démocratiques.

De grands hommes politiques wallons ont œuvré en faveur du dessein wallon, tous ont voulu doter notre Région de structures politiques aptes à faire face aux défis qui sont les nôtres.

Aujourd'hui, notre population souffre toujours d'une crise économique mondiale, particulièrement dure à supporter dans une Région dont l'économie reposait essentiellement sur les secteurs traditionnels affectés plus que d'autres par la récession. Et nécessairement, dans de telles circonstances, l'emploi se raréfie.

De même, la longueur du cycle de récession économique, couplée à d'autres facteurs sociologiques, a développé des formes d'exclusion dont la plus marquante, en cette fin de XX^e siècle, est incontestablement celle des sans-abri.

Notre première mission sera donc, comme le Président Spitaels l'appelait de ses vœux lors de son allocution d'installation, de mettre en œuvre une politique de solidarité au travers des compétences qui sont les nôtres.

En s'appuyant sur tous les acteurs et tous les outils existants dont la cohérence d'action sera renforcée et les missions clairement définies, mon Gouvernement

mobilisera toutes les énergies en faveur de l'emploi, notamment en proposant un programme pluriannuel pour l'emploi et en poursuivant ses efforts dans le domaine de la formation. Il veillera à obtenir du patronat des objectifs d'embauche chiffrés sur la même période.

Ici plus qu'ailleurs, l'imagination sera au pouvoir pour favoriser la création d'emplois durables dignes de ce nom.

Mon Gouvernement envisagera à cet effet plusieurs pistes comme les modalités de la redistribution du temps de travail, l'efficacité des aides à l'embauche, le gisement d'emplois que peut constituer l'économie sociale, l'action des entreprises d'insertion, les programmes de résorption du chômage ou encore les services de proximité, en particulier pour nos jeunes et nos aînés.

Par ailleurs, l'emploi ne doit plus être traité comme une compétence particulière mais comme une exigence à rencontrer à travers l'ensemble des politiques régionales, et plus particulièrement en matière d'économie.

Toutes les potentialités que recèlent les mécanismes décrets et réglementaires de l'expansion économique et de la restructuration des entreprises doivent être utilisées, de même que celles qu'offrent les outils économiques publics.

La précédente législature a permis de répartir les tâches entre chacun de ceux-ci et je pense notamment à la Société Régionale d'Investissement de Wallonie (SRIW) et aux invests régionaux ; il convient désormais d'en tirer le meilleur parti au profit de notre population, en veillant surtout à ne pas les réduire en «guichets automatiques», mais à en faire des partenaires du redéploiement économique.

Dans la continuité de mon propos, je voudrais dire à cet égard combien il est important de continuer à solliciter les Fonds structurels européens, en partenariat avec la Commission européenne. A cet effet, les acteurs socio-économiques, tant publics que privés, devront participer activement à ce programme.

Nos caractéristiques géographiques, sociales et économiques nous permettent de revendiquer une intervention conséquente de l'Europe pour le financement de projets s'intégrant dans le champ d'application des divers programmes et initiatives européens, qui contribuent à améliorer le niveau de vie.

L'Objectif 1 pour le Hainaut, l'Objectif 2 pour Liège, l'Objectif 5b pour le Sud-Est constituent des leviers, mais surtout des possibilités manifestes d'ouverture sur l'extérieur.

Avec la solidarité, la politique d'ouverture est le deuxième terme clef de la Déclaration de Politique

Régionale que j'ai l'honneur de vous présenter. Notre Région n'a ni les moyens, ni la volonté de vivre repliée sur elle-même.

Au soir des votes des accords de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin, certains ont cru pouvoir assimiler l'affirmation du fait régional au repli sur soi de la Wallonie.

La seconde moitié de la législature qui s'achève nous a démontré que cette analyse était fautive. Le Gouvernement s'attachera d'ailleurs à amplifier la volonté de rendre notre Région attractive.

Successivement, le Gouvernement mettra l'accent sur la nécessité de créer un environnement aussi favorable que possible à la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME), tant dans leur rôle en terme de dynamisation que d'adaptabilité et d'innovation vitales pour l'économie.

Cet impératif exige une simplification des procédures administratives constituant des entraves inutiles au développement et au redéploiement économique, et donc à l'emploi.

Bien entendu, nous sommes déterminés à lutter contre la délocalisation des entreprises, le dumping social, voire le dumping écologique, en réclamant l'application des clauses sociales contenues dans les normes de l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T.).

Mais nous sommes persuadés qu'il est possible d'assurer la protection de nos richesses naturelles et de notre cadre de vie, tout en réduisant les règlements tatillons qui mobilisent inutilement les fonctionnaires, tant à la Région que dans les communes, et qui découragent ceux qui ont la volonté d'entreprendre, particulièrement au niveau des PME.

L'élaboration du droit wallon doit, dès lors, faire l'objet de toute l'attention du Gouvernement, pour que l'adage «nul n'est censé ignorer la loi» ne constitue pas qu'une fiction juridique, source de démotivation des citoyens. Ainsi, le Gouvernement wallon s'attachera à assumer une meilleure lisibilité des textes normatifs et réglementaires.

Mon Gouvernement attachera aussi une grande attention à l'agriculture wallonne, secteur économique à part entière et outil de gestion de l'espace rural. Les adaptations légales et réglementaires nécessaires, suite à la récente régionalisation, seront mises en œuvre sans délai.

Le Gouvernement s'attachera à maintenir, voire à accentuer une politique de recherche, réel outil de développement et d'emploi. A cette fin, il soutiendra l'effort de recherche et de développement auprès de tous les acteurs concernés.

Les aides aux secteurs de pointe interviendront à un niveau significatif pour que la Wallonie soit accrochée aux wagons de tête européens en la matière, en particulier les secteurs aéronautique et spatial, les télécommunications, les nouveaux matériaux, la biogénétique et l'agro-alimentaire.

L'attractivité de notre Région dépendra également de la qualité de ses infrastructures et de la capacité à assurer la mobilité de tous ses citoyens.

A cet égard, nous entendons assurer les combinaisons entre tous les modes de transports : la route, le rail, l'air et les voies navigables.

Facteur important de rapprochement et de participation des citoyens à la vie économique et sociale, les Transports en commun (TEC), service public de transport par excellence, feront l'objet d'une attention particulière du Gouvernement.

Par ailleurs, la réalisation prévue du tracé du Train à Grande Vitesse (TGV), avec arrêt à Liège et prolongation vers Berlin, et la modernisation de la dorsale wallonne en faveur de Mons, La Louvière, Charleroi et Namur, constituent un dossier prioritaire pour mon Gouvernement. De même, il continuera à soutenir et à développer les aéroports régionaux.

Les flux économiques que pourra générer le TGV en Wallonie n'auraient pas de sens si, à côté de cette voie de communication moderne, nous ne possédions pas un réseau d'infrastructures entretenu, sûr, à visage humain et axé sur l'économie.

A cet égard, le Gouvernement opéra résolument pour la protection et la facilité des usagers les plus vulnérables – je veux parler des enfants, des personnes âgées, des handicapés, des cyclistes, des piétons – et pour le développement des voies de communication au service de l'économie, notamment aux abords et dans les zones industrielles.

Une attention particulière sera accordée aux travaux à réaliser aux endroits dangereux du réseau routier, ainsi qu'aux travaux de proximité.

Des travaux adéquats, s'intégrant dans des programmes internationaux, seront réalisés pour prévenir les dommages causés par les inondations dues aux crues non maîtrisées de nos fleuves et de nos rivières.

Enfin, nous veillerons à poursuivre les efforts consentis au niveau des chaînons manquants et goulots d'étranglement de notre réseau de voies navigables de communication transeuropéen.

Notre capacité d'accueil des investissements créateurs de richesses dépendra également de notre faculté de gérer parcimonieusement et intelligemment le sol wallon.

Pour cela, le Gouvernement wallon devra doter la Wallonie d'outils modernes et adaptés pour s'inscrire dans le Plan d'environnement pour le développement durable.

Le Plan Régional d'Aménagement du Territoire (PRAT) est le premier de ceux-ci. Plutôt qu'un ensemble de dispositions impératives, le PRAT contiendra les directives essentielles, les directives évolutives qui permettront de réaliser notre projet économique et social.

Il sera le fruit d'un consensus respectueux de nos diversités urbaines et rurales et sera élaboré en association avec les communes.

La révision globale des plans de secteur sera poursuivie ; elle veillera à actualiser et à rendre plus souples les dispositions contenues pour favoriser la nécessité des affectations spatiales et leur caractère évolutif.

Ces réformes devront également permettre de répondre, avec plus de justesse et de possibilités, aux demandes formulées par les candidats investisseurs.

Le terrain local ne sera, lui non plus, pas oublié. Outre l'encouragement à la décentralisation en matière d'Aménagement du Territoire, gage de participation et de responsabilisation des acteurs-citoyens, nous continuerons à développer les programmes de rénovation urbaine, de revitalisation des centres urbains, de réhabilitation des chancres industriels, d'implantation d'infrastructures sportives et de réalisation de travaux subsidiés en évitant le saupoudrage, source de gaspillage et d'inefficacité.

En matière de réaménagement de l'espace urbain, nous continuerons d'accorder une attention particulière aux Zones d'Intervention Prioritaire (ZIP), c'est-à-dire là où les besoins sont objectivement les plus importants en terme de qualité de vie, en terme d'habitat, en veillant à mieux intégrer le critère de pression foncière.

En matière d'Environnement, le Gouvernement entend poursuivre la gestion des déchets, en privilégiant la prévention, le recyclage et la valorisation thermique, la mise en décharge étant considérée comme la solution ultime.

A cet égard, le rôle des pouvoirs publics dans la gestion des décharges sera confirmé et un système d'indemnisation des victimes sera organisé.

Tout comme les déchets, l'eau fera l'objet de notre attention dans le but d'assurer la pérennité qualitative et quantitative de cette ressource naturelle, dans le cadre d'une gestion publique.

En prenant une série de dispositions contenues dans la Déclaration de Politique Régionale qui vous a

été distribuée, le défi de la qualité de l'eau en suffisance doit être relevé en y intégrant la notion de coût-vérité et en exploitant tous les mécanismes de financement européen.

Il y va de notre responsabilité à l'égard, surtout, des générations futures.

Enfin, la forêt sera considérée dans son triple rôle économique, écologique et social et une attention particulière sera accordée aux parcs naturels.

Les politiques des Déchets, de l'Eau et de la Forêt doivent en effet contribuer à rendre notre Région plus attrayante.

Dans le même ordre d'idées, les politiques du Tourisme et du Patrimoine seront soutenues afin de mettre en valeur toutes les potentialités, notamment en terme d'emploi, que recèlent ces secteurs en plein développement.

Enfin, nous devons affirmer notre présence à l'étranger par l'exercice des compétences des Relations internationales et du Commerce extérieur.

A cet effet, la désignation d'un Ministre des Relations internationales, commun à la Wallonie et à la Communauté française, témoigne de notre volonté de tirer profit de nos atouts wallons et francophones, en déployant une présence francophone dans le monde, qui tiendra compte, notamment, des priorités commerciales de la Wallonie.

Ainsi, le Gouvernement wallon veillera au développement du rôle économique et commercial de la francophonie.

D'autre part, afin de mener avec efficacité la politique de promotion du Commerce extérieur, un organisme wallon sera créé et chargé de ce Commerce extérieur et également de la participation à la recherche d'investisseurs étrangers.

Nos efforts en terme d'emploi et d'ouverture sur le monde, l'Europe et les autres Régions du pays ne peuvent réellement être porteurs d'espérance que s'ils s'adressent à tous les citoyens wallons, nés ici ou ailleurs.

En ne sacrifiant pas à la mode qui consiste à parler de fracture sociale pour stigmatiser la pauvreté croissante chez un bon nombre de citoyens, je dirais que la dualisation de la société doit être combattue avec force.

Le Gouvernement wallon doit optimiser les moyens humains et les moyens matériels de lutte contre l'exclusion sociale.

L'intégration des personnes handicapées constitue et constituera encore une priorité pour le Gouvernement.

Les politiques du Logement et de lutte contre le surendettement, de l'Action sociale et de la Santé seront des piliers que nous devons renforcer pour répondre aux besoins criants de ceux qui souffrent, qui sont parfois sans-abri et souvent sans espoir.

La seule politique crédible en ces matières sera celle élaborée en partenariat actif avec les communes, les Centres publics d'Aide sociale (CPAS) et le monde associatif en général.

Par l'élaboration de plans d'intégration sociale au niveau local, le Gouvernement encouragera des actions coordonnées qui seront subventionnées car elles rassemblent l'ensemble des acteurs, préventifs et curatifs, et les engagent à développer des actions complémentaires et non concurrentes.

Je le dis, et je le répéterai : il ne peut plus y avoir de concurrence dans le traitement de la pauvreté !

La même philosophie sera de mise pour l'élaboration de la politique en faveur des personnes âgées et des handicapés.

Les aînés doivent aussi recevoir toute notre attention car ils constituent une source de savoir, une source d'expérience dont nous devons tirer profit, notamment pour remédier à l'isolement, la solitude ou la maltraitance, qui sont des maux caractérisant malheureusement notre société en cette fin de XX^e siècle, et définir un programme régional des maisons de repos pour accroître la protection des personnes les plus dépendantes.

Valoriser et intégrer constitueront les axes principaux de notre politique en faveur des aînés.

Le logement, dont le précédent Gouvernement avait déjà fait une priorité, sera un de nos défis majeurs.

L'opinion publique a pris conscience de l'importance d'un secteur public de logement fort et de la nécessité de mettre en œuvre de nouvelles solutions en collaboration avec le secteur privé.

L'offre d'un logement décent et accessible doit être augmentée, tant en ce qui concerne la construction de nouveaux logements sociaux que la réhabilitation de ceux existants, et on doit aussi faciliter les possibilités d'accès à la propriété.

Pour relever ce défi, le Gouvernement entend renforcer les moyens budgétaires à cet effet, en privilégiant les investissements à destination des opérations de rénovation de noyaux d'habitat, dans les Zones d'Initiative Privilégiée et à partir de critères objectifs de la demande locale et de la qualité de l'habitat.

Il conviendra aussi de mettre en œuvre les nouvelles dispositions permettant une meilleure répartition des logements sociaux vacants pour les plus démunis.

A cet égard, nous privilégierons la mixité de l'habitat, ce qui démontre notre souhait de «casser les ghettos» inhumains et dégradants pour ceux qui y vivent.

L'évaluation permanente des besoins de la population sera confiée à l'Observatoire de l'habitat, afin de permettre au Gouvernement d'orienter, en fonction de ceux-ci, ses politiques de Logement, d'Aménagement du Territoire et d'Action sociale.

De plus, la solidarité entre les sociétés agréées de logement social sera poursuivie, tout en continuant à responsabiliser celles-ci.

A côté du logement social, il y a incontestablement une attente au niveau du logement moyen à louer, que nous nous efforcerons de rencontrer en veillant à intéresser les communes et tous les partenaires potentiels, qu'ils soient publics ou privés.

Enfin, et ces outils me tiennent à cœur, je pense qu'il est important de poursuivre les expériences de requalification sociale, en développant les régies de quartier et les agences immobilières sociales qui permettent de donner une dimension et une fonction sociales au logement.

De plus, mon Gouvernement prendra diverses initiatives, comme l'activation du droit de réquisition par les bourgmestres, en apportant à ceux-ci un apport financier et technique, comme la modification de la notion de résidence administrative au profit des sans-abri ou comme l'intensification de la lutte contre l'insalubrité.

Au delà de l'ensemble de ces mesures, le Gouvernement wallon entend sortir des gares, des trottoirs, des squats et des cartons mouillés, ces femmes et ces hommes, victimes de notre société, qui ne peuvent plus prétendre, à l'heure actuelle, à l'exercice d'un droit et d'un besoin qui paraît élémentaire à l'homme : se loger.

Un dispositif cohérent d'aide aux personnes sans-abri sera par conséquent organisé dans l'espoir de mettre fin à ce fléau indigne d'une société moderne.

Le Gouvernement wallon entend aussi porter une attention particulière au fonctionnement et au financement des Institutions wallonnes, car les Wallons doivent pouvoir se reconnaître dans leurs Institutions.

Le dialogue et le débat entre les citoyens et les différentes composantes institutionnelles wallonnes doivent forger un véritable espace de vie, de participation et de démocratie en Wallonie, car nous voulons, tous ensemble, une société plus juste et plus solidaire.

Les institutions wallonnes doivent, pour ce faire, jouer la transparence et l'ouverture. Toutes les réformes d'ailleurs envisagées dans le projet de Décla-

ration de Politique régionale devront être soumises au débat le plus large possible.

Je voudrais, à cette occasion, dissiper les craintes exprimées par certains, parfois avec virulence, sur le fonctionnement démocratique du Parlement wallon.

Les objectifs politiques de la Déclaration de Politique Régionale ne sont en effet pas incompatibles avec les contributions que chacun des partis démocratiques pourra faire sur ces thèmes.

Je voudrais donc associer toutes les composantes démocratiques parlementaires, dans le respect du partage des prérogatives du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif.

En tout cas, ce qui est essentiel en matière institutionnelle pour la Wallonie, ce sera la mise en œuvre de l'autonomie constitutive, symbole d'une autonomie d'organisation et de fonctionnement des institutions wallonnes.

Je voudrais maintenant m'adresser aux pouvoirs locaux qui sont nos véritables partenaires : les communes.

Elles sont nos premières partenaires. Leurs rôles ne cessent de croître au fil du temps. Elles contribuent, avec d'autres pouvoirs publics, dont la Région, à résoudre, au profit des citoyens, des problèmes essentiels, notamment d'emploi, de logement, d'intégration sociale, de sécurité, de cadre de vie et d'éducation.

Dès lors, le Gouvernement adaptera, annuellement, le montant du Fonds des communes, en tenant compte de l'évolution des missions et des charges qui leur sont imposées.

Le Gouvernement poursuivra ses efforts entrepris dans le secteur des travaux subsidiés qui répondent aux besoins de proximité et qui, en outre, sont largement générateurs d'emplois.

Le décret organisant la Tutelle sur les pouvoirs locaux fera l'objet d'une modification visant à un meilleur partenariat entre la Région wallonne et les communes, dans le respect des principes actifs de subsidiarité, d'autonomie locale et de responsabilité.

A cet effet, nous reverrons les procédures de tutelle en supprimant la tutelle d'opportunité, en modernisant la tutelle de légalité et en renforçant le contrôle *a posteriori*.

Les provinces ont été maintenues dans la dernière réforme de l'Etat, mais il importe qu'elles continuent à être démocratisées et modernisées.

Par ailleurs, comme pour les communes, le montant du Fonds des provinces sera adapté annuellement.

La réforme des intercommunales fera partie de nos priorités politiques. Le Gouvernement entend confor-

ter les intercommunales qui assurent, pour le compte des communes, des missions importantes en faveur des citoyens.

La législation organique mérite cependant d'être revue dans un double sens :

- une transparence accrue dans la gestion ;
- une composition permettant une meilleure représentation, mais aussi une plus grande responsabilité de l'ensemble des groupes démocratiques.

L'Administration est un service à la population.

Une action politique efficace repose sur une fonction publique rigoureuse et performante.

Les fonctionnaires wallons sont conscients de cette situation et la Région peut compter sur leurs efforts et leur dévouement.

Pour accroître l'efficacité, un important effort de flexibilité devra être fourni. Chaque ministre verra ses responsabilités accrues sur sa propre administration.

Le Gouvernement privilégiera les mesures de mobilité, l'augmentation de la qualification, ainsi que la responsabilisation des chefs de l'Administration.

L'Administration, c'est aussi une accessibilité plus grande pour le citoyen qui doit pouvoir trouver des interlocuteurs lui fournissant une information claire et prenant des décisions motivées de manière pertinente.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés wallons, la solidarité, la lutte pour l'emploi, la lutte contre toutes les formes d'exclusion, la lutte pour le logement, la lutte pour la qualité de la vie seront les axes prioritaires de mon Gouvernement.

Pour mener à bien les politiques prioritaires définies pour la présente législature, la Région wallonne doit disposer de finances saines et rigoureusement gérées.

La politique d'équilibre des finances régionales s'inscrira dans un programme budgétaire pluriannuel de législature et sera insérée dans la projection décennale.

De même, je m'attellerai à ce que nous soyons les bons élèves de la classe, en regard du respect du principe, essentiel à mes yeux, de la loyauté fédérale.

Cela ne signifie évidemment pas que notre Gouvernement n'affirmera pas l'autonomie de notre Région, mais il le fera dans le respect des valeurs fondamentales et du principe du respect d'autrui qui a toujours caractérisé la Wallonie, terre d'accueil et de respect des droits de l'Homme, d'où qu'il vienne dans ce monde, wallon, flamand, ou celui du sud de l'Italie ou d'Afrique du Nord.

Je ne peux, à cet instant, m'empêcher de penser à ceux qui, il y a cinquante ans, ont payé un lourd tribut et, parfois de leur vie, pour assurer notre liberté, celle qui nous permet aujourd'hui de débattre d'un projet pour la Wallonie.

Sur le plan politique, la Wallonie, outre ses rapports avec la Flandre, continuera à nouer des relations privilégiées avec la Région bruxelloise et la Communauté française, avec lesquelles les liens institutionnels ont été renforcés par la constitution d'un Gouvernement de la Communauté française reflétant les sensibilités régionales.

En ce qui concerne la Communauté germanophone, la politique de coopération sera poursuivie. Un dialogue constructif interviendra entre nos deux Exécutifs.

Enfin, et pour terminer, je m'engage solennellement devant cette Assemblée à prendre en compte les sensibilités et les aspirations de tous les Wallons, en fonction de leurs qualités objectives, indépendamment de leur localisation.

Les défis sont trop importants à relever pour que les Wallons se divisent.

Ensemble, unissons nos efforts !

Ensemble, mettons la Wallonie dans la tête et dans le cœur des Wallons !

Ensemble, donnons à la Wallonie toutes les chances d'entrer, avec succès, dans le XXI^e siècle ! (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

ORDRE DES TRAVAUX

M. le Président. – Chers Collègues, Mesdames, Messieurs, le débat relatif à la Déclaration de politique régionale du Gouvernement wallon, dont le ministre-président, M. Collignon, vient de nous donner connaissance, sera inscrit à l'ordre du jour des séances du mardi 27 juin 1995 à 10 heures 30 et du mercredi 28 juin à 10 heures 30 et 14 heures 30.

Les convocations vous seront adressées aujourd'hui même.

La séance est levée.

La séance est levée à 15 heures 10 minutes.